

## 1-Toxicité de l'amalgame dentaire:

L'exposition au mercure dentaire est suspectée d'être à l'origine de nombreuses pathologies ou de contribuer à les aggraver. La toxicité suspectée des amalgames dentaires provient des métaux qui les composent.

Contrairement à la croyance populaire, ils ne comportent pas de plomb, mais 50 % de mercure, 30 % d'argent et d'autres métaux en moindre quantité. Un amalgame contient environ 1g soit 1.000.000 de  $\mu\text{g}$  de mercure.

Le mercure constitue le suspect principal. Ce **toxique polyvalent et ubiquiste** est un **neurotoxique** (toxique pour le système nerveux central et périphérique, et pour les organes des sens), un **néphrotoxique** (toxique pour les reins), un **reprotoxique** (toxique pour le système reproducteur, pour l'embryon et le fœtus), un **perturbateur endocrinien** (il perturbe le fonctionnement de glandes endocrines qui sécrètent des hormones), un **immunotoxique** (toxique pour le système immunitaire) et un **genotoxique** (toxique pour l'ADN et l'ARN).

### **Le mercure d'un amalgame est-il stable ?**

En se référant à l'étude de l'Université de Tübingen (Allemagne, 1996) au cours de laquelle 20 000 salives ont été analysées avant et après mastication, on constate que le mercure d'un amalgame n'est pas stable.

En effet, après mastication, 90% des personnes ont une concentration en mercure dans leur salive supérieure à 5  $\mu\text{g/l}$ , et 10% supérieure à 100  $\mu\text{g/l}$  ! (0,1% des personnes ont un taux supérieur à 1000  $\mu\text{g/l}$  !). Ce qui représente en moyenne une quantité de mercure 10 fois supérieure dans la salive que les personnes sans amalgame.

### **Que devient le mercure des plombages ?**

Dans la bouche, un plombage subit abrasion mécanique, corrosion chimique et électrochimique. Le mercure est relargué sous forme de vapeurs (mesurables avec l'appareil JEROME) dont 80% sont éventuellement absorbées par les poumons et sont ensuite fixées en grande partie par le cerveau ; ce métal est aussi avalé avec la salive (on en sécrète et avale environ 1 litre par jour) et il traverse l'ivoire, se retrouvant directement dans le sang.

**Le mercure s'accumule ensuite dans divers organes : reins, foie, cerveau ...**

Des autopsies ont montré des taux de mercure très élevés dans ces organes, chez les dentistes et les porteurs d'amalgames, ainsi que chez les fœtus (après fausse-couche) et les nourrissons (décédés de mort subite) dont les mères portaient des amalgames, puisque le mercure traverse le placenta et se retrouve également dans le lait maternel (Drasch, 1994).

## 2-Si j'ai des amalgames en bouche, suis-je intoxiqué(e)?

Des experts en toxicologie du mercure ont énoncé que la plus petite quantité de mercure qui ne cause pas de dommage est encore inconnue. Le mercure (HG), un métal lourd, est une substance indésirable et particulièrement très nuisible

pour le corps humain. Sa présence dans le corps favorise l'apparition d'une intoxication à long terme. Une obturation dentaire moyenne en amalgame contient suffisamment de mercure pour excéder la limite recommandée par l'Agence de la protection de l'environnement américain (EPA) pour adulte pendant 100 ans.

Il n'existe malheureusement pas encore de test spécifique pour déterminer le niveau d'intoxication au mercure. Certains tests indicatifs font actuellement l'objet de recherche de la part de professionnels de la santé qui s'intéressent à ce problème sérieux. La difficulté réside dans le fait que cette maladie n'attaque pas comme un virus ou une bactérie. On parle plutôt d'un syndrome où une combinaison d'événements apparemment non reliés se produisent avec une intensité variable. Les gens qui souffrent d'une intoxication chronique au mercure peuvent se plaindre de certains des symptômes suivants :

- irritabilité sans raison
- périodes de dépression
- pétélements et engourdissements dans les extrémités
- besoin urgent d'uriner (souvent la nuit)
- fatigue chronique
- mains et pieds froids
- pertes de mémoire
- rage soudaine et sans raison
- constipation habituelle
- tics aux muscles du visage ou ailleurs
- difficulté à prendre des décisions simples
- crampes fréquentes dans les jambes
- bruits ou tintements dans les oreilles
- irritations de la peau et démangeaisons
- goût métallique dans la bouche
- pensées suicidaires
- douleur inexplicée à la poitrine.

### 3-Quelles sont les pathologies associées suspectées?

Le lien entre amalgames et pathologies est difficile à établir, en absence de pathologie associée (dans le cas de l'amiante, la corrélation entre ce matériau et les mésothéliomes ne fait aucun doute, en raison de la quasi-spécificité du toxique vis-à-vis de la maladie). Par ailleurs, **la presque totalité de la population est exposée au mercure dentaire** : il est difficile de trouver des "témoins" n'ayant pas subi un transfert placentaire du mercure et n'ayant jamais eu d'amalgames. Enfin **la variabilité génétique, déterminant les capacités de détoxication de chacun, est importante** : ainsi des personnes ayant un petit amalgame peuvent être intoxiquées, alors que d'autres en possédant 6 ou 7 ne présentent pas de troubles.

Néanmoins, de nombreuses études scientifiques permettent de suspecter

l'implication du mercure dentaire dans nombre de troubles et de pathologies :

- maladies neurodégénératives (maladie d'Alzheimer, sclérose en plaques, sclérose latérale amyotrophique, maladie de Parkinson,...),
- maladies dites autoimmunes (maladie de Crohn, maladie de Gougerot-Sjögren ou syndrome sec,...),
- syndromes dépressifs, syndrome de fatigue chronique,
- autisme et hyperactivité,...

Il est par ailleurs reconnu qu'une imprégnation cérébrale mercurielle entraîne une de perte de points de QI chez les enfants. La profession dentaire (dentistes et assistantes) est davantage touchée par certaines maladies ou troubles de santé : dépression et instabilité émotionnelle (on déplore davantage de suicides que dans les autres professions), tumeurs du cerveau (glioblastomes), perturbations neurologiques, problèmes de mémoire, infertilité et fausses couches.

#### 4-L'exemple de la Suède:

### LA SUÈDE EXHORTE LES MINISTRES EUROPÉENS DE L'ENVIRONNEMENT A ÉLIMINER LE MERCURE DES SOINS DENTAIRE

La Suède a interdit les amalgames dentaires en avril 2008. Mais elle avait dès 1999 contourné l'impossibilité de les interdire à cette époque en les dé-remboursant. Depuis plus de dix ans, les dentistes suédois ne posent donc plus de plombages à leurs patients.

Le gouvernement suédois vient de franchir un nouveau pas : le 10 mars 2010, il a demandé au conseil européen des ministres de l'environnement d'inclure l'utilisation du mercure dentaire dans la Stratégie européenne sur le mercure.

La stratégie européenne doit en effet être révisée cette année, alors que les négociations du traité international de réduction du mercure (Global Mercury Treaty) se poursuivent (prochaine étape : les négociations de Stockholm, en juin 2010). Dans ce contexte, la Suède exhorte l'Union européenne à servir de modèle au monde en réduisant et si possible en éliminant les usages et les émissions de mercure sur son territoire.

La Suède demande en particulier que la stratégie européenne s'intéresse enfin aux amalgames, qui constituent l'utilisation la plus importante de mercure dans les produits non soumis à restriction au sein de l'Europe. Il faut rappeler ici qu'il est scientifiquement établi que les amalgames représentent la première source d'exposition et d'imprégnation corporelle mercurielle des Européens.

Rappelant que :

- des alternatives sans mercure existent et donnent satisfaction,

- plusieurs pays européens ont déjà banni les plombages sans que cela pose problème,

- qu'il existe à l'échelon mondial une prise de conscience de la nécessité et de la possibilité d'arrêter l'usage du mercure en dentisterie,

en conséquence **la Suède demande à l'UE de considérer sérieusement l'opportunité d'interdire l'utilisation du mercure dentaire.**

### **5-Notre concept:**

Avant tout il s'agit de la mise en pratique du premier précepte d'Hippocrate, "**D'abord ne pas nuire**", qui se manifeste principalement par le souci de n'utiliser que des matériaux biocompatibles, c'est-à-dire non agressants pour l'organisme. Ainsi, nous favorisons le retrait (ou la "dépose") des amalgames dentaires au profit des nouveaux matériaux céramiques.

En effet, l'inlay-onlay, en or ou en céramique, possède toutes les vertus, sa longévité, la rend, après 20 ans, l'obturation la moins chère, statistiquement, de toutes les obturations dentaires !!

### **Qu'est-ce qu'un Inlay-onlay ?**

Il s'agit d'une obturation, préparée au laboratoire, d'après l'empreinte prise en bouche par le Chirurgien dentiste. Cette obturation possède l'originalité unique d'être scellée et de posséder un biseau, taillé dans l'émail (couche extérieure très minéralisée de la dent) ayant pour but de conserver l'étanchéité qui évite les récurrences, courantes, de caries sous les obturations en amalgames ou en « Composites », d'autant plus nombreuses qu'elles sont volumineuses.

L'inlay-onlay est très répandu dans toute l'Europe du Nord, aux Etats Unis ainsi qu'au Japon.

### **BIBLIO**

Les dangers des Amalgames dentaires,  
Dr Montain Bernard, Editions de l'Encre, Paris 1996

"NON AU MERCURE DENTAIRE",  
Dr Melet Jean-Jacques, médecin épidémiologiste, <http://www.sevaonline.com>

<http://www.amalgam-info.ch/>

L'amalgame dentaire, un risque pour l'humanité, Eliminer correctement les intoxications au mercure.

Dr Mutter Joaquim, Dr Klinghardt Dietrich, Editions Alternatif, 2002

Amalgames dentaires, un problème de santé publique.  
Marco Pietteur éditeur, collection Résurgence, 2002